

DOSSIER 1° INSCRIPTION - 2023 / 2024 GARDERIE PERISCOLAIRE

Date de retour du dossier complet, à l'ALC de Phalempin :

- Avant le **20/08/2023** pour un accueil en septembre. Avant le **09/07/23** si possible
- En cours d'année, 2 semaines avant la première date d'accueil, en fonction des places disponibles.

En majuscules SVP

★ *Champs Obligatoires*

Parent 1

★ Nom		Téléphone mobile
★ Prénom		
Profession		Téléphone bureau
Employeur		
E-mail		

Parent 2

★ Nom		Téléphone mobile
★ Prénom		
Profession		Téléphone bureau
Employeur		
E-mail		

Adresse du foyer

★ Adresse	
Complément	
★ Code postal	Ville
★ E-mail	
★ Téléphone	

Adresse mail principale à laquelle vous souhaitez recevoir vos identifiants « Portail famille ».

Assurance scolaire

En majuscules SVP

★ Nom de la compagnie	
★ Numéro de police	

Allocations familiales

Nom de l'allocataire	
Régime d'affiliation	Régime général
Numéro d'allocataire	
<input type="checkbox"/> Famille monoparentale (pour les statistiques PSU)	

Information : Le règlement des factures peut s'effectuer en ligne via le « Portail Famille ». Vous y trouverez aussi d'autres services ...

CAPÉCOLE





1° enfant

Fille Garçon

Nom

Prénom

Né le

Âge

En majuscules SVP

★ Ecole fréquentée : MATERNELLES / PRIMAIRES

★ Classe : _____ Enseignant : _____

Informations médicales et autorisations

Nom du médecin

Régime alimentaire

Recommandations

Tél

2° enfant

Fille Garçon

Nom

Prénom

Né le

Âge

En majuscules SVP

★ Ecole fréquentée : MATERNELLES / PRIMAIRES

★ Classe : _____ Enseignant : _____

Informations médicales et autorisations

Nom du médecin

Régime alimentaire

Recommandations

Tél



Personnes habilitées

Personnes identiques pour tous les enfants de la famille

Nom de la personne	Téléphone



Indiquer impérativement au moins une personne, autre que les parents, résidant à Phalempin ou les environs, habilitée à reprendre vos enfants. Une pièce d'identité lui sera demandée.

DOCUMENTS obligatoires à joindre au dossier :

- ★ Fiche sanitaire 2023/2024 dûment remplie et signée, ci-jointe page 7
- ★ Règlement Intérieur signé du responsable légal, ci-joint page 6
- ★ Copie du carnet de famille (pages où figurent les parents et les enfants à inscrire)
- ★ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ★ Chèque d'adhésion (12€ pour les phalempinois, ou 18€ pour les extérieurs, par enfant)
- Attestation CAF quotient familial de moins de 3 mois * (facultatif)
- ★ PAI si votre enfant est concerné + 1 photo d'identité en cas de PAI + Matériels et médicaments nécessaires

* Votre tarif est calculé en fonction de votre quotient familial. En cas d'absence d'attestation au dossier, vous serez à la tranche 5 si vous êtes phalempinois ou tranche 8 si vous êtes extérieur. Les tarifs sont indiqués sur notre site Internet : <http://alcpnalempin.fr/garderie-periscolaire/>.



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL

L'enfant est sous la responsabilité de l'ALC de Phalempin à compter de son entrée à l'intérieur du local jusqu'à son départ pour l'école au matin, ou le soir en compagnie du parent ou autre personne habilitée.

LIEU & HORAIRES : L'accueil périscolaire est situé au groupement scolaire des Viviers de la municipalité de Phalempin, entrée rue Eleyne. Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 7h à 8h45 et 16h15 à 19h.

PAIEMENT

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de « ALC de Phalempin » ou par paiement en ligne via le portail famille. Prochainement, le prélèvement automatique sera mis en place. Il deviendra le mode de paiement principal et prioritaire ; une procédure vous sera fournie dès que nécessaire. En cas de rejet de votre paiement, les frais de rejet vous seront refacturés.

La possibilité de l'accueil est conditionnée au prompt paiement des mois précédents. En cas de non-paiement, et après deux relances, des frais des relances par recommandé avec accusé de réception vous seront facturés 10€, 20€ à partir du second recommandé ; puis l'accueil du ou des enfants pourra ne plus être assuré. En cas de retards de paiement répétés après relances officielles, pourra vous être imposé le règlement des factures par prélèvement automatique sous peine de ne plus accueillir l'enfant.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Seul un enfant adhérent à l'ALC, scolarisé à Phalempin, et inscrit au dispositif de garderie peut bénéficier du service d'accueil périscolaire. L'adhésion est annuelle, du 01/09 au 31/08, actuellement de 12€ pour un phalempinois ou 18€ pour un extérieur. Elle est individuelle et indivisible. Seuls les dossiers d'inscriptions complets sont acceptés.

L'inscription et l'accueil d'un enfant de moins de trois ans sont strictement conditionnés à son acquisition de la propreté. Tout comportement de manque de respect et/ou de mise en danger d'autrui pourra être sanctionné par l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant de la garderie périscolaire. En fonction de la gravité des faits, il pourra être décidé d'appliquer, ou non, une période de prévenance.

PROCEDURE D'ACCUEIL / TARIFS

- Tarifs et découpage horaire : voir site internet ALC, page [garderie périscolaire](#)
- Si vous ne communiquez pas votre quotient familial CAF, votre tarif horaire sera celui correspondant à la tranche la plus élevée (tranche 5 pour les phalempinois, tranche 8 pour les extérieurs)
- Les réservations s'effectuent uniquement via le portail famille, minimum deux jours à l'avance. Toute réservation par un autre moyen ne sera pas considérée, sans retour de notre part. Vous êtes responsable des réservations et modifications effectuées via le Portail Famille.
- Des gardes non réservées sont possibles, elles doivent être exceptionnelles et sont majorées de 50%.
- Toute heure réservée, non employée, et non annulée au moins deux jours avant, reste due.
- Aucun retard après 19h00 ne sera toléré. Toutefois, si le cas se présentait, il vous appartient de prévenir la garderie. Le retard sera facturé 5€ du quart d'heure. En application de la loi, l'enfant pourrait être confié à la gendarmerie.

DIVERS

- L'ALC décline toute responsabilité concernant les jeux et accessoires divers amenés par les enfants.
- Conformément à la réglementation, l'aide aux devoirs n'est pas autorisée au sein des accueils périscolaires. Néanmoins, les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs en autonomie.
- Vos données personnelles feront l'objet d'un stockage numérique respectant les exigences RGPD de la loi du 25 mai 2018. Vos données numérisées peuvent être, à votre demande auprès de la direction, consultées, corrigées, anonymisées

★ **Signature des responsables légaux :**
Noms et prénoms des signataires :

★ **Date :**
Nom de l'enfant :

Notes importantes :

- **Les prochaines étapes :**
 - Vous déposez ce dossier complet à l'ALC ¹
 - Traitement du dossier et préparation de l'accueil
 - Vous recevez vos identifiants « portail famille », ce qui vaut confirmation d'inscription ²
 - Vous pouvez bénéficier de la garderie périscolaire dès le jour scolaire suivant la réception de vos identifiants « portail famille »
- ² Le « Portail Famille » vous permet de créer et modifier vos réservations d'accueils, d'accéder à votre dossier en ligne et autres services ...
- ² Vous devez signaler tout changement de coordonnées via le Portail Famille
- ¹ Ce dossier sera rejeté, et l'accueil de votre enfant refusé, s'il est incomplet. Passé la date limite de dépôt, l'acceptation du dossier peut être conditionné au respect d'un nombre de places limité
- ¹ Conseil : conservez une copie ou un scan de votre dossier
- Retrouvez les informations, plan d'accès à la garderie, et les questions fréquentes sur : <https://alcpnalempin.fr/garderie-periscolaire/>

¹ Dépôt du dossier, non agrafé, sous enveloppe fermée :

- Par courrier, dépôt en boîte-aux-lettres ou directement au bureau durant les heures de permanences, à :

ASSOCIATION LOISIRS & CULTURE

Service Garderie Périscolaire - Place de l'Hôtel de Ville - BP18

59133 PHALEMPIN.



★ **Signatures des responsables légaux :**

